

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du JEUDI 29 SEPTEMBRE 2011**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
 Nombre de présents : 09  
 Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 22/09/2011  
 Date d'affichage : 22/09/2011

L'an deux mille onze, le JEUDI 29 SEPTEMBRE à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Étaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, Mme Dominique JOCKUM, M. Alain PRENELLE, M. Gérard JEHANNE, M. Claude PERONNE.

Excusés : Mme Janine KERSPERN, ayant donné procuration à Mme Anne-Marie BELIARDE  
 M. Claude HAMEL ayant donné procuration à M. Jean-Claude BAYEUX.  
 Mme Valérie SABOUROUX DALES.

Absents : M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Agnès OLIER, M. Joël THOMASSE.

Secrétaire de séance : M. André LETELLIER.

**BUDGET 2011**

**Décision modificative n°1/2011 :**

Monsieur Maury, Maire, propose au Conseil Municipal de faire les virements de crédits suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	dépenses	recettes
60632 : Fournitures de petit équipement	+ 4 000 €	
6068 : Autres fournitures	+ 500 €	
61524 : Entretien bois et forêt	- 28 585 €	
023 : Virement à la section d'investissement	+ 24 085 €	
total	0 €	0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	dépenses	recettes
21531 : Installation réseau d'adduction d'eau	+ 1 821 €	
2158 : Autres matériels techniques : acquisition de 2 défibrillateurs	+ 4 562 €	
2158.21 : Autres matériels techniques : acquisition d'une auto laveuse pour la MTL	+ 3 000 €	
2184.21 : Mobilier : acquisition de 10 tables pliantes pour la MTL	+ 2 034 €	
2315.11 : Cœur de Bourg : mission maîtrise d'œuvre DDTM / bassin tampon réseau pluvial	+ 6 618 €	
21318 : Remblaiement des fouilles archéologiques de la Vieille Eglise	+ 12 050 €	
1322 : Subvention DRAC pour fouilles archéologiques Vieille Eglise		+ 6 000 €
021 : Virement de la section de fonctionnement		+ 24 085 €
total	30 085 €	30 085 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

La Section de Fonctionnement reste inchangée (1 130 225 €).

L'équilibre de la Section d'Investissement s'équilibre à 752 437.

### **Réforme de la fiscalité de l'aménagement :**

Monsieur le Maire a assisté à une réunion d'information des élus le 15 septembre 2011. La Taxe d'Aménagement remplacera l'actuelle Taxe Locale d'Équipement et s'appliquera à toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

La Taxe d'Aménagement s'appliquera de plein droit dans les communes dotées d'un PLU. Les collectivités territoriales doivent délibérer avant le 30 novembre 2011 pour en définir le taux.

Le taux résulte d'un choix de la collectivité ; il peut-être sectorisé :

- taux communs : 1 à 5 % (TLE actuelle à Thaon 3 % depuis le 23/01/1969)
- pouvant être portés, par délibération motivée, jusqu'à 20 % dans certains secteurs si ils nécessitent de réaliser des travaux substantiels d'équipement publics.  
→ conséquence : au-delà de 5 %, les participations(PVR) sont supprimées dans le secteur considéré.

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller un document explicatif de cette réforme et propose que la décision soit prise à la prochaine réunion.

Dans le cas où aucune délibération ne serait prise avant le 30 novembre 2011, la Taxe d'Aménagement s'appliquerait de plein droit à un taux de 1%.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **Création d'un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet.**

Monsieur le Maire informe que le contrat pour besoin occasionnel conclu avec Mademoiselle Marie-Christine Alleaume arrive à terme le 30 septembre 2011.

Considérant que le travail de gardiennage de l'aire de jeux que Mademoiselle Alleaume effectue depuis 6 mois est toujours nécessaire, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique pour l'embaucher.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, pour assurer le gardiennage de l'aire de jeux située à côté de la Maison du Temps Libre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet. La durée hebdomadaire de travail sera de 1 h 30 hebdomadaires (1.5 / 35<sup>ème</sup>).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur ce poste sont inscrits au budget.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 :

- Filière technique :
  - Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux
    - ↳ Grade : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe :  
ancien effectif : 2      nouvel effectif : 3      temps non complet

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2011 : chaussée et trottoirs rue de la Poste et assainissement pluvial rue de Bombanville**

**Approbation du marché public de travaux passé sous la forme d'une procédure adaptée, dans le cadre du groupement de commandes établi entre la CdC d'ORIVAL et ses communes membres, en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2011 sur le territoire de la Communauté de Communes d'ORIVAL.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes d'ORIVAL et ses communes membres, sur le choix de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux de voirie sur la commune de Thaon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le montant du marché de l'entreprise **SAS MARTRAGNY**, sise 8 route de Meuvaines 14960 ST COME DE FRESNE, qui a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de voirie de Thaon (rue de la Poste et rue de Bombanville) pour les montants suivants :
  - tranche ferme :
    - ✓ **36 298.00 € HT, 7 114.41 € de TVA, soit 43 412.41 € TTC**
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires au dossier.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable effectuera au préalable le remplacement des canalisations plomb dans la rue de la Poste.

#### **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 24/09/2011**

Projet de déviation de la RD 170, rue de l'Ormelet :

Monsieur Ledos, de la société VRD Services, présente le projet de déviation de la RD 170, rue de l'Ormelet lors de la dernière commission travaux.

Ce projet pourrait être réalisé en deux phases :

- ❖ 1<sup>ère</sup> phase : aménagement de la RD 170 rue de l'Ormelet, depuis l'intersection avec la rue de Duette, jusqu'au boulevard des Hauts de Thaon :
  - mise en place d'un sens unique, déviation vers le boulevard des Hauts de Thaon.
  - construction d'une bande cyclable.
  - estimation des travaux : 47 560.00 € HT, soit 56 881.76 € TTC.
- ❖ 2<sup>ème</sup> phase : aménagement de la RD 170 rue de l'Ormelet, depuis le boulevard des Hauts de Thaon jusqu'au Stade Claude Marin :
  - rétrécissement de la largeur de la voirie à 5.50 m.
  - construction d'une bande cyclable de 3 mètres de large séparée de la voirie par un espace vert de 1 mètre.
  - construction d'un trottoir d'une largeur 1 m 40
  - estimation des travaux 108 130.00 € soit 129 323.48 € TTC

Cette 2<sup>ème</sup> phase nécessitera l'acquisition d'une bande de terrain située le long de la voie actuelle, inscrite en réserve publique au Plan Local d'Urbanisme.

L'ensemble de ce projet concernant une route départementale, il convient qu'il soit approuvé par le Conseil Général et l'Agence Routière Départementale.

Considérant la dangerosité de la partie la plus étroite de la rue de l'Ormelet, le Conseil Municipal demande au Maire d'exercer son pouvoir de police et de mettre en place le sens unique et la déviation vers le boulevard des Hauts de Thaon. Monsieur Ledos informe que le coût d'une signalisation provisoire serait d'environ 7 500 € HT, mais qu'il serait peut-être envisageable de louer les panneaux. Deux offres financières seront proposées au Conseil Municipal dans les meilleurs délais.

Madame Jockum demande qu'une zone 30 km/h soit mise en place de la même façon dans la Grande Rue. Monsieur le Maire souhaite attendre la réunion avec le cabinet Via Map qui aura lieu mi-octobre et contactera l'Agence Routière Départementale pour avis.

Affectation du parking du Stade Hidalgo :

Il a été constaté que des véhicules circulent de manière intempestive sur le parking du Stade Hidalgo. Ces jeunes automobilistes s'y regroupent très régulièrement créant des nuisances aux riverains qui se sont plaints en Mairie.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sur le parking du Stade Michel Hidalgo à Thaon, afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Monsieur le Maire a décidé de prendre un arrêté interdisant la circulation et le stationnement sur le parking du stade Michel Hidalgo à tous les véhicules à moteur, sauf pour les utilisateurs de la Maison du Temps Libre, des structures sportives et de l'aire de jeux. La gendarmerie sera sollicitée pour en assurer l'exécution.

La pose de potelets et d'une barrière près de la MTL est envisagée.

### Demande d'acquisition d'un espace vert :

Des habitants du lotissement la Couture souhaitent acquérir une partie d'un espace vert jouxtant leur propriété. Les membres de la commission travaux s'étant rendus sur place considèrent que la suppression de cet espace nuit à la visibilité de la sortie de l'allée des Dentellières. Un avis défavorable a donc été donné aux demandeurs.

### **VIEILLE EGLISE : remblaiement des fouilles archéologiques**

**Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le remblaiement des fouilles archéologiques de la Vieille Eglise.**

Les fouilles archéologiques de la Vieille Eglise sont terminées. Il apparaît maintenant urgent de procéder au rebouchage de la zone de fouilles à l'intérieur de l'église.

Après une visite du site, Monsieur Billard, Conservateur du Patrimoine et Monsieur Berger, technicien de la DRAC, ont convenu avec le Maire de la procédure de rebouchage qui prévoit :

- la pose d'un géotextile sur la totalité de la fouille, puis d'une couche de sable pour signaler le niveau des vestiges ;
- le remblaiement avec les déblais de la fouille qui doivent être recompressés minutieusement avec un engin prévu à cet effet (compacteur), même si les vibrations doivent être limitées : il apparaît en effet que le roulement de la minipelle prévue pour le rebouchage ne sera pas suffisant pour assurer la stabilité du sol, notamment le long des murs de l'église.
- le remblaiement superficiel avec une couche de sable puis de grave calcaire et compactage.

Le coût global des travaux de rebouchage et de sécurisation de la Vieille Eglise est estimé à 10 490 € HT soit 12 546.04 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la procédure de rebouchage des fouilles archéologiques de la Vieille Eglise pour un montant de 10 490 € HT, soit 12 546.04 € TTC
- sollicite une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'un montant de 6 000 € pour financer ces travaux,
- s'engage à financer, sur le budget de la commune, le reste de la dépense.

### **LOTISSEMENT DU « CHATEAU D'EAU » : cession des voiries et espaces communs par la société Seri-Ouest**

La commission travaux s'est rendue dans le lotissement « du Château d'Eau » pour effectuer l'état des lieux préalable à la cession des voiries et espaces communs par la société Seri-Ouest. La commission a constaté qu'un trottoir n'était pas terminé. La Société Seri-Ouest, aménageur sera contactée pour solutionner ce problème avant la reprise par la commune.

Des riverains du lotissement se plaignent d'un véhicule empruntant régulièrement la rue du Château d'Eau à une vitesse excessive, ce qui crée un danger pour les habitants. Monsieur le Maire prendra un arrêté pour mettre en place des panneaux STOP sur cette voie à chaque intersection avec le lotissement (rue de la Liberté et rue Saint Martin), les STOP existants seront conservés.

### **MOULIN DE BARBIERES : réflexion et premiers projets**

Monsieur le Maire présente un dossier établi par l'UNCMT présentant le centre. La propriété acquise en 1967 est composée d'un terrain aménagé de 14 a 03 ca, de 4 ha 75 a 95 ca de landes, bois et taillis, et de 4 ha 08 a 36 ca, de marais et prés, soit un total de 8 ha 98 a 34 ca.

L'UNCMT souhaite vendre ce centre 800 000 €. Monsieur Maury a contacté France Domaines pour une estimation.

Monsieur le Maire expose différents projets d'utilisation du Moulin de Barbières susceptibles d'être mis en place dans l'éventualité de son acquisition par la commune :

- ✓ l'association « le dit de l'eau » propose un projet « cité de l'eau » : sensibilisation du grand public et public scolaire au patrimoine aquatique naturel et culturel. Accueil de groupes avec ou sans hébergement.
- ✓ partenariat avec l'UNCMT pour séjours de vacances, accueil de groupes, classes de découvertes.
- ✓ location par la commune aux particuliers pour fêtes et cérémonies avec hébergement sur les week-ends.

### **Informations Communauté de Communes d'Orival**

Monsieur Maury donne le compte-rendu des diverses réunions de la Communauté de Communes d'ORIVAL.  
La cour de récréation de l'école élémentaire de Thaon a été entièrement refaite cet été. Des travaux de peinture ont été réalisés comme chaque année.  
Le nouveau restaurant scolaire est en service depuis la rentrée, l'inauguration aura lieu après les vacances de la Toussaint.

### **Rapports d'activités 2010**

**SIDOM** : présentation du rapport d'activités 2010 du service déchets ménagers reprenant les principaux indicateurs techniques et financiers concernant la collecte, mais aussi le traitement et la gestion des déchetteries, qui eux sont gérés par le SEROC.

**SIART** : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement relatif à l'année 2010.

### **Rappel des obligations des riverains des voies**

Le code rural (art. D 161-24) impose aux propriétaires riverains d'un chemin rural l'obligation de couper " les branches et racines qui avancent sur l'emprise dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin ", et donc d'élaguer les haies à l'aplomb des limites de ce dernier.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Lotissement la Pérelle : le permis d'aménager est en cours d'instruction. Les fouilles de la zone archéologique vont débiter mi-octobre. Les premiers permis de construire devraient pouvoir être déposés vers le 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.

Aménagement de la Grande Rue : le cabinet Via Map présentera son projet au Maire, puis lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Samedi 15 octobre 2011 à 20 h 30, concert à l'église : l'Orphéon présente : programme américain : Barber, Gershwin, Spiritual, avec la participation de l'école municipale de musique de Bayeux.

Inauguration de l'espace « Bébés lecteurs » : mercredi 26 octobre 2011 à 15 h 00, « contes sous un papillon » par Claire Garrigue, salle polyvalente de l'école. A l'issue du spectacle, un goûter sera offert par la municipalité dans le nouvel espace de la bibliothèque.

CCAS : voyage des Aînés le 8 octobre 2011, dans la Hague.

Téléthon : samedi 3 décembre 2011. 9 h 30 départ du relais en direction de Fontaine Henry.

Site de la Mairie : le nouveau site est en ligne. La commission communication se réunira pour l'améliorer.

Lotissement la Couture : la cession devrait être signée avant la fin de l'année.

Lotissement le Clos des Charmes : la cession a été signée chez le notaire pour 1 € à régler par la commune.

MTL : le limiteur de décibels a été installé. Apparemment il nécessite un réglage car les riverains n'ont pas perçu d'amélioration. Une caution de 150 € pourrait être demandée aux locataires et restituée après 15 jours si la Mairie ne reçoit pas de plainte des riverains. Si ce système est mis en place, le règlement devra être modifié.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt trois heures vingt minutes.